

# JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hotel-de-Ville, 41.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des communications et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNÉGANS**  
Ancien député du Bas-Rhin.



ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT		
Ville de Lyon	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.
Département limitrophe	12 fr.	23 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.
Un an : 40 fr.		
Pour l'étranger, le port en sus.		

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Gérant : **C. BENOIT-GONIN**  
Imprimeur de H. Stock, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance, on ne servira pas le Journal sans accompagnement d'un mandat sur la poste à l'ordre, du Gérant.

## AVIS IMPORTANT

Accroissement continu des dépenses que nous faisons pour l'amélioration du JOURNAL de Lyon, ainsi que les charges fiscales qui pèsent sur la presse, ne nous permettent pas, de notre grand regret, de maintenir plus longtemps les prix exceptionnellement bas que nous avions pu offrir jusqu'à ce jour à nos abonnés.

	Trois mois	Six mois	Un an
ville de Lyon	10	20	40
département du Rhône	11	22	44
départements limitrophes	12	23	46
Autres départements	13	25	48
ÉTRANGER :			
Allemagne	19	38	76
Autriche	17	34	68
Italie	16	32	64
Suisse	15	30	60

## NOUVELLES DU JOUR

24 avril  
La déclaration faite au comité Carnot par M. Jules Grévy, et dont nous avons publié le texte sous les yeux de nos lecteurs, a été affichée hier sur les murs de Paris. Les conditions particulières dans lesquelles s'était produite cette adhésion si importante de l'ancien président de l'Assemblée à la candidature Républicaine avaient fourni aux journaux qui commentent cette candidature, un prétexte pour dénigrer l'exactitude des paroles attribuées à M. Grévy. Dans une lettre à la République française, M. Carnot coupe court à cette polémique, en déclarant que la note communiquée aux journaux et rapportant les paroles de M. Grévy avait été préalablement soumise à ce dernier, qui l'avait approuvée comme l'expression exacte de sa pensée.

étrangers comme pouvant déterminer la constitution de cette majorité gouvernementale qui est le rêve favori de M. Thiers.  
Parlant de l'attitude un peu hésitante de M. Gambetta, qui a suivi la queue de son parti, de crainte de l'avoir contre lui, la même feuille raconte que, de tous côtés, on entend ces mots : « Gambetta n'est plus dauphin ! » Et, en effet, voilà le chef du radicalisme redevenu, bon gré mal gré, « prétendant. » Pour s'en convaincre, il suffira de lire le discours prononcé mardi dernier par M. Gambetta, dans une réunion privée, tenue à Belleville, discours dont le télégraphe nous a transmis, ce matin, un résumé succinct. Nous attendrons, pour en parler plus longuement, d'en avoir sous les yeux le texte complet.

Le Journal officiel a enfin publié l'allocation de M. Jules Simon aux délégués des sociétés savantes des départements, à propos de laquelle il s'est fait un grand bruit dans la presse monarchiste.  
Après la version publiée par le Soir, et dont nos lecteurs ont eu connaissance, cette allocation contenait un passage qui pouvait passer pour une attaque contre la majorité parlementaire. Parlant de la libération du territoire, le ministre de l'instruction publique aurait dit, suivant le Soir, que M. Thiers avait rempli cette tâche « au milieu d'embarras inouïs, de difficultés sans nombre, que lui créaient ces mêmes hommes qui, le lendemain, se battaient de l'avoir aidé dans son œuvre. » Le passage est rétabli comme suit, dans le Journal officiel :  
« Notre pays qui a tant souffert renait enfin. Il va être bientôt délivré des derniers vestiges de l'occupation étrangère, et à qui devra-t-il cette délivrance ? à un seul homme. (Vifs applaudissements.) Oui, à lui seul, je le dis comme témoin, moi qui ai vu ses efforts de tous les jours au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que soulevait autour de lui la lutte des partis. »  
Est-il exact, comme le soutiennent aujourd'hui les mêmes journaux qui avaient appelé l'attention sur la version du Soir, que cette version soit la bonne, et que le discours paru dans l'Officiel ait été singulièrement corrigé et expurgé ? C'est ce que, pour notre part, nous ne saurions admettre a priori ; nous attendrons donc l'interpellation qui ne manquera pas de se produire, à ce sujet, à la rentrée des vacances. Les tenants de l'évêque d'Orléans, en matière d'enseignement primaire, ne laisseront pas échapper cette occasion de rompre une lance contre le défenseur convaincu du principe de l'instruction obligatoire.

les tribunaux, pour offenses contre lui, M. Sigt, rédacteur d'une feuille catholique de Munich.  
Dernièrement, la Germania et la Gazette du Peuple, de Cologne, avaient été l'objet de mesures du même genre et condamnées par les tribunaux allemands.  
Il ne faut pas que les préoccupations électorales nous fassent perdre complètement de vue nos affaires. Le Journal officiel vient de publier un document qui mérite de ne pas passer inaperçu : c'est le tableau du rendement des impôts directs ou indirects pendant le premier trimestre de cette année, une simple page insérée en petits caractères. Mais cette page fait ordinairement le tour du monde ; car, à l'étranger, on s'occupe peut-être plus de nos propres affaires qu'on ne nous en occupons nous-mêmes. Parlons-en donc un peu aujourd'hui : une fois n'est pas coutume.  
Les impôts nouveaux produisent-ils tout ce qu'on attendait d'eux ? N'ont-ils pas influencé, dans quelque mesure, le rendement des impôts anciens ? etc., etc. Ce sont là des questions qui importent, croyons-nous, autant à l'avenir du pays que la candidature de M. Barodet.

Hâtons-nous de dire qu'à toutes ces questions, les réponses sont très-satisfaisantes, meilleures qu'on ne pouvait l'espérer. Non seulement les évaluations portées au budget ont été atteintes, mais elles ont été dépassées et dans une assez forte mesure : la plus-value n'est pas moindre de 14,993,000 francs.  
Les contributions directes figurent à elles seules pour plus de 7 millions dans cette plus-value. Les 2/12 échus au 31 mars représentaient 107,428,000 francs, les recouvrements se sont élevés à 114,469,000 fr. ; rappelons que dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 1872, les recouvrements étaient demeurés inférieurs de près de 15 millions aux douzièmes exigibles. Il est vrai que dès le second trimestre cet arrière était regagné. Mais pendant l'année dernière les frais de poursuites s'élevaient à 1 fr. 91 par mille, ils n'ont pas dépassé pour ce premier trimestre 1 fr. 07 : les résultats sont donc en tous points excellents. Ils ne le sont pas moins pour l'impôt de 3 p. 00 sur les valeurs mobilières qui a produit 7,689,000 fr. avec un excédant de 1,689,000 fr.  
Cette rentrée régulière et même anticipée n'étonne personne ; les trois derniers états publiés par le ministère des finances l'avaient déjà constatée. L'économiste y voit avec raison un indice de la prospérité du pays ; mais cette bonne volonté en matière d'impôts directs n'est-elle pas une preuve de la facilité avec laquelle l'impôt sera accepté en France, le jour où l'on verra sérieusement l'établir ? On rencontre peu de pays où le contribuable mette autant de bonne volonté à se rendre chez le percepteur, et c'est ce contribuable qui, on nous montre toujours rebelle à l'impôt du revenu, qui est l'impôt direct par excellence : ne l'aurait-on pas mal jugé ?  
Passons aux impôts et revenus indirects qui, on se le rappelle, ont laissé, en 1872, un déficit assez considérable. Les recouvrements ont été supérieurs aux prévisions de dix millions et demi de francs. C'est là une véritable surprise ; un tel résultat nous prouve deux choses : la première, que les évaluations

budgetaires n'ont pas été exagérées ; la seconde, que les perceptions fonctionnent aujourd'hui avec régularité. L'application tardive de certaines taxes votées en cours d'exercice, les acquittements anticipés, les approvisionnements considérables faits avant la promulgation des nouvelles lois fiscales, la fraude, la contrebande facilitées par l'occupation allemande et le désarroi dans lequel se trouvaient quelques-uns de nos services administratifs, enfin les tâtonnements inséparables de toute application de dispositions nouvelles, étaient les principales causes des mécomptes éprouvés l'année dernière dans le rendement des impôts indirects. Aujourd'hui nos sommes revenues à une situation normale et les mécomptes ont fait place à une plus-value.  
Entrons dans quelques détails. Les droits d'enregistrement et de timbre donnent chacun un excédant de 6 millions 746 mille francs pour le premier et de 7,149,000 fr. pour le second. Ces impôts ont déjà rendu l'année dernière ce qu'on en attendait ; mais, disant-on, « prenez garde, n'oubliez pas que la vie civile et judiciaire a été suspendue dans une grande partie de la France pendant près d'un an ; une période de liquidation très-active, un arriéré considérable restait à apurer ; il serait téméraire de croire que les opérations seront désormais et toujours aussi considérables. » Or, aujourd'hui le commerce est rentré dans un état parfaitement normal et les droits de timbre et d'enregistrement continuent à tenir leurs promesses : on n'avait donc pas trop compté sur eux.

Le droit de fabrication sur les sucres indigènes a produit 31,409,000 fr., soit 8,000,000 de plus que les évaluations budgétaires.  
Le chapitre des droits de douane à l'importation des marchandises diverses autres que les sucres donne aussi une plus-value de 4,323,000 francs. Ses recouvrements ont atteint 37,393,000 fr. Le 3<sup>e</sup> trimestre de 1872 n'avait produit que 24 millions 1/2 et le dernier 33 millions 1/2 ; les perceptions se relèvent donc peu à peu, à mesure que les approvisionnements exceptionnels de café s'épuisent.  
Le rédacteur du document officiel nous apprend que les droits sur les matières brutes et textiles n'y sont pas compris ; nous ne nous étonnerions pas de retrouver la même observation reproduite dans les relevés suivants. L'impôt des matières premières est destiné à rester un impôt purement platonique et, d'après ce que nous voyons, longtemps encore il ne figurera que pour mémoire dans nos budgets. C'est une satisfaction bien innocente que nous devons laisser à M. Thiers ; elle ne porte pas à conséquence.  
La taxe de consommation des sels (douanes et contributions indirectes) se maintient dans les limites budgétaires. Il en est de même du produit de la vente du tabac, qui a donné 70,226,000 francs, avec une plus-value de 3,867,000 fr.  
L'impôt sur les boissons, au contraire, se conduit très-mal. Inscrit pour une somme de 81,044,000 francs, il n'a produit que 74,172,000 francs, c'est-à-dire 4 millions de moins que pendant le 4<sup>e</sup> trimestre précédent.  
Faut-il voir dans cette diminution un indice de sobriété, une preuve que nous buvons moins, un résultat de la loi sur l'ivresse ? Si cela pouvait être vrai, nul ne s'en plaindrait assurément. Mais nous croyons, malheureusement, que la fraude n'est pas innocente de nos mécomptes ; que, pour lever cet impôt, il faudrait en améliorer

la perception.  
Des déficits plus ou moins importants portent encore sur les droits de douane à l'importation des sucres coloniaux (4,712,000 fr.), sur le produit des 2/10<sup>e</sup> sur le prix de transport des voyageurs (2,776,000 fr.), sur le produit de la vente des poudres (1,489,000 fr.), sur le produit de la taxe des lettres (1,724,000 fr.), sur le droit des allumettes (1,694,000 fr.), et pour des sommes moins fortes sur le gent, etc., etc.  
En résumé, onze chapitres ont donné une plus-value de 32,058,000 fr., quinze ont laissé un déficit total de 21,530,000 fr. La différence en plus des recouvrements sur les prévisions budgétaires est donc de 10,528,000 fr. Mais ce chiffre n'est pas tout à fait exact. Ainsi que le fait observer le document officiel, la diminution de 2,776,000 fr. qui ressort de l'impôt des 2/10<sup>e</sup> sur le prix de transport des voyageurs en chemin de fer est plus apparente que réelle ; car les mois d'hiver sont notablement moins productifs que ceux d'été ; cette diminution n'est donc que provisoire, on ne doit pas la considérer comme perte réalisée. De plus, nous avons vu que le produit de l'impôt de 3 p. 00 sur les valeurs mobilières était supérieur de 1,689,000 fr. au quart de l'évaluation inscrite au budget. En tenant compte de ces deux circonstances, les produits du premier trimestre présenteraient une plus-value totale de près de quinze millions de francs.

C'est là incontestablement un résultat dont on doit se féliciter. Ce résultat acquis au milieu d'événements qui étaient loin d'être des plus favorables au développement de la richesse publique, montrera une fois de plus à l'étranger que la France n'est pas encore ruinée, qu'elle a encore assez de ressort et d'élasticité dans ses ressources pour faire face aux charges énormes qui pèsent sur elle. Il leur montrera que leur confiance n'a pas été mal placée lorsqu'ils nous ont prêté leur argent. Il nous montre, à nous, que nous aurons bien vite soldé la rançon de nos folles passions, si nous voulons une bonne fois devenir sages et ne pas toujours tenter les aventures au dedans comme au dehors. Mais, est-ce bien le chemin que nous prenons ?  
Marius MORAX.

bien faible s'il exprime l'influence totale d'une feuille aussi répandue, bien fort si l'on évalue à cela le nombre des gens que la conversion du Siècle a pu tourner du blanc au noir. En tout cas, ce ne serait, en tout, que 110 mille, et il y a eu 220 mille votants lors de la dernière élection. Les deux candidats arriveraient donc ex æquo, à quelques voix seulement de majorité l'un sur l'autre ; car on ne pense pas que le colonel Stoffel eût rien à M. de Ramusat. La candidature soi-disant conservatrice ne recruta de voix que parmi les gens qui, faute d'elle, se seraient abstenus.  
Mais, je le répète, il est probable que le total de 220,000 électeurs sera dépassé. Nous sommes d'abord plus loin de la commune, et un certain nombre d'individus compromis, qui n'osaient pas se montrer il y a un an, seront aujourd'hui moins timides. Puis la lutte passionnée plus qu'elle n'a jamais fait. Un de mes amis qui arrive de la Bourse, me dit que les affaires y sont nulles, qu'on n'y constate qu'une seule et unique préoccupation, qu'un seul et unique entretien. Les prévisions, ajoute-t-il, qui tendaient déjà hier à devenir moins bonnes, continuent à tourner au sombre. Pourquoi ? On l'ignore. Peut-être parce qu'on approche du grand jour. Vous savez ce que c'est que ces paniques dont les gens les plus sages d'eux-mêmes ne peuvent se défendre dans les grandes circonstances. C'est l'histoire du premier plongeur qui l'on fait dans la rivière au retour des bains d'été. Le meilleur nageur se demande s'il n'a pas, depuis un an, dépassé à tirer sa coupe. Pour moi, j'y ai été de mon petit pari comme tout le monde, et j'ai parié pour Barodet, mais il y a trois semaines, et actuellement je voudrais sincèrement résilier le marché.

Une réunion privée a eu lieu hier aux Folies-Belleville. Gambetta y était avec tout l'étonné-major de la République française, et a prononcé un discours dont la forme est certainement très-séduisante, mais qui ne peut pas prouver, après tout, que deux et deux font cinq.  
Il a parlé aussi au comité de la rue de la Sourdière, et a ressuscité cet éternel thème que la nomination de M. Barodet n'a aucun caractère d'hostilité contre M. Thiers. Cela ne dépend ni de lui ni de M. Barodet, ni de personne, mais résulte forcément de la force des choses. Quand même l'élection de votre maire serait agréable au président, elle sera un embarras pour sa politique ; car elle éloignerait de cette politique les quelques voix qui lui ont permis jusqu'ici de se maintenir contre la majorité.  
Il serait possible, du reste, que l'événement nous éclairât bientôt sur les sentiments du président à cet égard. Si M. Barodet est nommé je regarde la démission de M. Thiers, sinon comme probable, du moins comme une éventualité tout à fait indiquée, et je ne suis pas sans penser que cela pourrait être le résultat de la ressource d'être le très-humble serviteur de la droite et de se faire battre par elle en compagnie des radicaux, n'a rien qui puisse tenter un homme aussi épris de sa personnalité que le chef de l'Etat. Il ne voudra ni de ce rôle subalterne ni de la tutelle de M. Gambetta, ni des honneurs ou des dangers qu'une conciliation ou une lutte avec la droite pourrait lui offrir. Il sentira que son heure est venue, et plutôt que de se laisser rouler dans les escaliers, il aimera mieux se retirer et redevenir simplement M. Thiers.  
La seule objection qu'on fasse à cette hypothèse, c'est que, si le président de la République était engagé à ce point dans le résultat de l'élection, il s'arrangerait pour le faire savoir et pour ne pas laisser ignorer au corps électoral la conséquence de sa décision. Voilà qui est bien facile à dire. Mais entendez donc quelles clameurs il y aurait si le chef du gouvernement intervenait de la sorte ! Et pourtant, attendez, nous ne sommes pas au dernier jour. A ce moment, qui sait quel accident imprévu peut se produire ? Si M. Thiers y tient, un procédé de cette espèce est tout à fait dans son tempérament. Mais, encore une fois, l'affaire de sa démission n'est que possible, je n'ai pas dit probable, et c'est bien assez comme cela.  
On se combat, du reste, par tous les moyens. Je vous ai cité hier comment l'adhésion de Grémieux à la candidature Républicaine a été escamotée, substituée par un personnage de l'assemblée camp. A présent ce sont les feuilles barodétistes qui s'en prennent à la déclaration Grévy, et essaient d'insinuer que cette déclara-

## COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

23 avril 1873.

Je sors de la mairie de la rue Drouot où j'étais allé dans l'intention de retirer ma carte d'électeur. Ordinairement cette formalité est l'affaire de cinq minutes, tant il y a peu d'engagement, au moins pendant quelques jours, la plupart attendant au dernier moment et souvent encore ne retirant leur carte qu'au moment de voter, dans la propre salle de scrutin. Il n'en était pas de même cette fois-ci. J'ai trouvé une queue compacte, dont le lent défilé était réglé par les gardiens de la paix, et j'ai remis à demain afin de tâcher de ne pas perdre tant de temps. Ce simple détail me semble caractéristique, et donne par avance une idée de l'ardeur avec laquelle on va se porter à la lutte de dimanche prochain.  
Ce seul élément, encore inconnu, du nombre des votants, suffit pour dérouter les conjectures. M. Gambetta dinait avant-hier chez quelqu'un à qui il a dit qu'il comptait pour M. Barodet sur un noyau de 90,000 voix d'abord, puis 20,000 amenées par le Siècle. Ce dernier chiffre est tout à la fois bien faible et bien fort :

## COLLECTION DU JOURNAL DE LYON

Du 25 Avril 1873 31

## LES DEUX FRÈRES

PAR ERCKMANN-CHATRIAN

— Sois, Georges, non, je ne dis pas ça, bien au contraire ; mais...  
— Il n'y a pas d'autre raison que le bon sens, dit-il ; Louise m'aime... je l'aime !... nous nous marierons ensemble, et nous serons heureux... C'est clair ça !...  
— Les autres fassent ce qu'ils voudront ; c'est mon affaire.  
— Tu n'as rien dit. Je te rappelle : il remonta deux marches.  
— Ou vas-tu ?... Qu'est-ce que tu vas faire ?  
— Je vais déclarer la chose à mon père tout de suite.  
— Mais tu ne parleras pas de moi...  
— Non... non... soyez tranquille, dit-il en descendant ; ça me regarde seul !  
— Il y avait mon mal de reins, je ne pus m'empresser d'aller regarder à la fenêtre. Il remonta tranquillement la rue, son gros bâton à la main

et la tête penchée, puis il rentra hardiment chez eux.  
— Aors je vis me rasseoir tout inquiet ; et pendant le déjeuner, tout le temps du école, je ne fis que me représenter ce qui se passait là-bas : le terrible orage qui dans ce moment même éclatait entre le père et le fils, aussi hardis, aussi durs, aussi tenaces dans leurs idées l'un que l'autre. Tantôt je me disais que le père, à l'âge et les fatigues, céderait ; tantôt qu'il ne lâcherait pas et jetterait son fils à la mort.  
Ces deux idées allaient et venaient dans ma tête. Enfin, vers sept heures, regardant encore une fois à la fenêtre et voyant la rue tranquille, je descendais faire ma classe du matin.  
Pendant l'école je restai tout le temps dans ma chaire, et je vis avec plaisir que pas un de mes élèves ne paraissait content de ce qui m'était arrivé ; les parents avaient tous donné tort à M. Jean ! et puis tous ces enfants m'aimaient, ils prenaient parti pour moi ; ce temps en temps ils m'observaient pardessus leurs livres, mais aussitôt que je les regardais, ils baissaient les yeux, dans la crainte sans doute de m'humilier.  
D'autres instituteurs les auraient peut-être vus rire, car les enfants sont remplis de malice à l'égard de ceux qu'ils ne reconnaissent pas tout à fait justes, mais moi j'eus la grande satisfaction de les trouver de mon parti, contre celui qui m'avait maltraité.  
Tout se passa donc dans l'ordre ordinaire ; et mon école fut, je n'eus qu'à jeter un coup d'œil dehors, pour me convaincre qu'une grande agitation régnait au village. Depuis le matin différentes nouvelles s'étaient répandues ; les voisins et les voisines parlaient sur leurs portes ; les femmes en bas criaient, les filles en haut écoutaient à leurs fenêtres. On commentait la maladie de Louise, le départ du vieux Dominique pour chercher un médecin ; on savait que Louise voulait retourner au couvent de Moelsheim, pour ne pas épouser

M. Lebel, et que son père l'avait battue ; on savait tout et l'agitation augmentait.  
L'entendais la grand'mère Bouveret, notre voisine, crier dans la rue :  
« La pauvre enfant aime mieux s'enterrer vivante dans un couvent, que d'épouser le rougeaud... et son père l'a battue !... Ah ! mauvais colotin, tu serais depuis longtemps au bout d'une corde, s'il y avait encore une justice dans ce monde ; mais les hommes n'ont plus de cœur, pourvu qu'ils gagnent de l'argent, tout le reste leur est égal !... Et le garde général Lebel, en vola un beau merle pour M<sup>lle</sup> Louise... Oui... oui... c'est du propre !... Attends... on l'a faite pour toi, mauvais nôté au pays, on ne parle plus que de procès-verbaux ; c'est lui qu'on devrait assommer et jeter à la porte, et non pas ce pauvre M. Florence, cet homme du bon Dieu, qui n'a jamais seulement osé claquer une puce ! »  
Elle avait une voix criarde qui s'entendait d'un bout de la rue à l'autre, et levait son poing maigre en l'air, comme pour menacer la maison de M. Jean.  
Son fils, Nicolas Bouveret, le menuisier, cherchait à l'apaiser, en lui disant :  
« Taisez-vous, grand'mère, taisez-vous ; ne dites pas de ces choses-là ; nos messieurs l'apprendraient, et ça pourrait tourner mal pour nous ! »  
— Je me moque bien d'eux ! criait-elle encore plus haut. Ce n'est pas eux qui m'empêcheront de rouir mon chanvre, de le filer et de conduire mes chèvres à la pâture... Qu'est-ce qu'ils peuvent me faire ? Est-ce que j'inséme dans l'ouvrage ? Est-ce que je leur dois de l'argent, moi ? Qu'on aille tout leur rapporter, tant mieux ! Je dis que c'est une honte de forcer une jeune fille d'épouser un homme qu'elle n'aime pas... Je le dirai à Jean Rantzau lui-même ; il n'a qu'à venir, ce n'est pas Nanette Bouveret qui se gênera devant lui. »

Elle continuait ainsi sans se lasser ; plus loin, d'autres, encouragées par cette vieille, criaient aussi ; le village était en révolution à cause de Louise ; et je vis alors pour la première fois que toutes les femmes se soutenaient contre les hommes !  
Marie-Anne avait aussi repris courage, voyant bien que tout le pays était avec nous ; ses craintes tournaient en colère.  
« C'est maintenant, Florence, disait-elle, qu'on reconnaît le doigt de Dieu. Ce vil avare si dur à force de mauvaises actions, s'est attiré tout le monde sur le dos. Qu'il vienne nous attaquer avec son M. Lebel, qu'il vienne nous ôter notre place, la montagne descendra pour nous soutenir. »  
L'exaltation la gagnait à force d'avoir en peur, et j'étais forcé de la calmer, en lui disant que ma place à la mairie dépendait de M. Jacques seul ; que tous les maires choisissent ceux qui leur conviennent pour ce poste, sans avoir à donner aucune explication, et que je n'avais donc rien à craindre de M. Jean.  
« Tant mieux, Florence, disait-elle, tant mieux !... Mais il l'a battu et je voudrais le voir sur la charrette ! »  
Les femmes n'ont pas de modération ; le mieux est de ne pas leur répondre, car elles trouvent toujours des raisons pires les unes que les autres, et cela n'en finit jamais. Je pris donc mon mal en patience, l'écoutant pendant tout le dîner s'emporter contre M. Jean et lui prédire sa perte prochaine, ce qui du reste ne pouvait lui faire aucun mal.  
Les choses continuèrent de la sorte, en augmentant partout jusqu'au soir, et ma classe de l'après-midi fut interrompue bien des fois, par les propos violents des femmes qui passaient devant mes fenêtres, allant jusqu'à dire qu'il fallait enfoncer la porte de Jean Rantzau et délivrer sa fille. M. Jean le savait sans doute, car plus d'un de ses diables lui rapportait les paroles de ses ennemis ; mais cet homme orgueilleux n'était pas de ceux qui se laissent

intimider par des menaces, ou qui renouent facilement à ce qu'ils veulent ; il le montra bien en ce jour.  
A cinq heures, au moment de fermer mon école, la servante de M. Jacques vint me prévenir que M. le maire avait à me parler. Je partis tout de suite ; quelques voisins voulant m'aider à marcher, mais je n'y rendis rien, en les remerciant.  
La maison de Jean Rantzau était silencieuse, celle de M. Jacques aussi. J'étais dans la salle à droite, où M. le maire me faisait quelques lignes ses actes. Il était là seul, assis devant son grand bureau noir, une jambe à cheval sur l'autre, les jambes longues et l'air défait ; on aurait dit qu'il avait vieilli de dix ans.  
— Ah ! c'est vous, Florence, dit-il. Tenez, regardez-moi ça !  
Il me tendait un papier de son frère Jean, un papier timbré, invitant M. le maire à faire afficher le jour même l'annonce de mariage de M. Paul-Lucien Lebel, garde général des eaux et forêts au village des Chânaux, avec M<sup>lle</sup> Louise-Amélie Rantzau, fille unique de Jean Rantzau, propriétaire au même endroit.  
J'étais devenu tout tremblant ; cela me paraissait impossible, abominable ; cela me paraissait regardé avec ses grands yeux gris-jaune ; et comme je restais là, confondu, il me dit :  
— Que pensez-vous de ça ?  
— C'est terrible, lui dis-je.  
— Oui, vous avez raison, fit-il ; mon frère pour moi ruiner, vend sa fille au garde général ; il sacrifie Louise à sa vengeance ! L'autre accepte tout, promet tout, il fera les procès-verbaux, qu'on verra ; il faut être un lâcheux misérable, pour conclure des marchés de ce genre ; il faut avoir bien envie de s'enrichir... C'est triste... bien triste !  
Je ne répondais rien.  
— Vous pouvez écrire, monsieur Florence, dit-il, l'affiche sera posée ce soir même, tout le monde la verra...  
La suite à demain.

tion, qui n'est pas signée, qui n'a que le cachet d'une simple relation, pourrait bien avoir été arrangée pour les besoins de la cause. Il a fallu que M. Grévy se livrait aux fouilles en question (qui le savaient parfaitement), pour leur signifier que ladite déclaration n'avait été publiée qu'après avoir été communiquée, dans sa rédaction, à M. Grévy, et approuvée par lui d'un bout à l'autre.

De tels procédés ne prouvent qu'une chose : la contrariété qu'un témoignage aussi considérable cause aux druides de la République et du Rappel, ils ne peuvent, en effet, méconnaître, et ils ne méconnaissent pas la valeur de l'adhésion d'un homme que la plupart d'entre eux regardent comme l'héritier désirable et nécessaire de la présidence de M. Thiers. M. Challemel-Lacour disait, il y a bien peu de temps, à quelqu'un qui me l'a répété : « Gambetta au pouvoir est impossible d'ici à plusieurs années ; il s'effriterait ; Grévy, dont la fermeté de convictions ne fait de doute pour personne, est nécessaire à la consolidation de la République. » (Que sont devenues ces sages réflexions ?) Comment des républicains se séparent-ils de celui qu'ils regardent comme l'interprète de l'opinion et des tendances du pays ?

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, le 23 avril 1873.

La période électorale est close, vous disais-je hier. Plus de réunions publiques, c'est vrai, mais en revanche des réunions privées. Hier, à Belleville, dans une de ces dernières, M. Gambetta a prononcé un discours destiné à produire grand bruit. Il sera publié demain par la République française, avec un grand luxe de typographie.

Chose curieuse, M. Gambetta était dès l'abord opposé à la candidature Barodet, il accusait hautement le Corsaire, qui l'a lancé, d'en faire une affaire de boutique, ainsi que de la souscription pour Vienne; puis il s'est lancé lui et son journal à la remorque du Général, les uns disent par crainte de se voir suspecter par le parti radical, les autres disent poussés par ses amis MM. Challemel-Lacour et Ranc.

Malgré tout le talent et l'activité déployés par le parti radical, il semble certain maintenant que M. de Rémusat passera, et les chefs des comités barodétistes l'ont bien compris ainsi, depuis l'adhésion de M. Grévy.

Les noms mis en avant pour la préfecture de Rhône sont très fantaisistes. Celui qui a le plus de chances jusqu'à présent est M. Valentin.

Le comité de défense s'est réuni hier, comme je vous l'ai annoncé. Étaient présents : MM. de Mac-Mahon, de Clissey, de Lamoignon, etc. Le comité était présidé par M. Thiers. Le duc d'Annam, membre du comité, s'était fait excuser; il est dans Poise, et il est allé présider le conseil général. Il a même prononcé à cette occasion un discours dans lequel il félicite M. Thiers du succès de la libération de territoire, « grâce au concours de l'Assemblée... » Ce que c'est que les illusions ! je m'étais toujours figuré que c'était « malgré les bâtons mis dans les roues par l'Assemblée... »

Le bruit de la démission de M. Léon Renault, préfet de police, est complètement dénué de fondement. Jamais il n'y a eu d'altercation entre le préfet et M. Thiers au sujet de la candidature de M. Barodet. Ceci est de la haute fantaisie.

C'est après-demain qu'a lieu à Auteuil la vente des deux fresques de Raphaël — les deux autres hors d'Italie — que M. Thiers est allé acheter. Des commissaires anglais, russes et américains sont déjà arrivés pour disputer aux acheteurs français ces deux chefs-d'œuvre. Cette vente sera l'événement artistique le plus considérable de la saison, et avec justice. Voici déjà dix jours que ces merveilles de l'école italienne sont exposées, et le public ne se lasse pas d'aller les admirer. Hélas ! nous resteront-elles ? et l'argent étranger ne nous les enlèvera-t-il pas ?

Il vient de surgir une nouvelle candidature à Marseille : celle de M. Frédéric Passy, candidat du comité républicain libéral, qui est appuyé par le Petit Marseillais, le Sémaphore et la Gazette de Marseille.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

M. Carnot père, président du comité républicain qui soutient la candidature Rémusat, a reçu la lettre suivante :

Mon cher ami,

Des scrupules, qu'ont respectés nos collègues de la gauche républicaine, n'ont empêché, étant maire, de faire partie de votre comité et de signer votre manifeste. Mais la motif de pure convenance qui a déterminé ma réserve ne peut me dispenser de prendre ma part de responsabilité dans une démonstration où malheureusement se trouvent divisées les forces républicaines.

Ce qui me confond, c'est que cette démonstration ne soit pas unanime.

Un premier jour, quand la grande nouvelle de la libération anticipée du territoire fut survenue, la candidature de M. de Rémusat, tout donnait lieu d'espérer une sorte d'acclamation patriotique.

Quelle fortune inappréciable pour la démocratie parisienne ; s'affirmer tout entière, unie, compacte, sur un nom en qui venaient s'identifier la cause nationale et la cause républicaine ! Ce nom, déjà l'un de nos gloires les plus pures, ne représentait-il pas devant l'Europe le génie français dans ce qu'il a de plus élevé et de plus représentatif devant les générations nouvelles l'esprit moderne, l'esprit de réparation, de justice, de liberté et de progrès, avec la modération et la mesure qui caractérisent l'impressionnable sens français ? Et le nom, n'est-il pas cher entre tous au grand public en qui le pays a mis sa confiance ? Ont-ils vu ce que signifie le nom de M. de Rémusat et ce que doit signifier notre vote : la patrie relevée et relevée dans la République ; un hommage dévoué et un encouragement à M. Thiers, qui saura de quel côté il doit chercher son point d'appui et sa force.

En qui la regrettable affaire de Lyon caractérisait-elle la situation et nous commençaient-elle une autre politique ?

On parle d'avertissement à donner ? Avertir ainsi, c'est avouer et ébranler ce qu'on voudrait affirmer. Nos adversaires ne s'y trompent point. Ne voyez-vous pas le sursaut sur leurs lèvres ? Les avertissements, nous les avons donnés par nos votes parlementaires, toutes les fois qu'un principe essentiel nous semblait menacé ; ni nos collègues de la gauche ni moi-même n'avons manqué à ce devoir dans la question lyonnaise.

Mais, aujourd'hui, un intérêt supérieur nous domine : ne pas nous diviser au moment d'atteindre le but. Quand les ennemis de la République se rapprochent pour tenter un effort suprême, serons nous rangés autour du président de la République ? L'un de M. Thiers nous y convie en levant son nom et offrant son concours à la démocratie parisienne. Ce serait une faute grave de ne pas répondre à cet appel.

Ces raisons péremptoires, les partisans de la candidature de M. de Rémusat les ont vingt fois mises en lumière. J'en voudrais présenter une autre, non moins décisive, et que précède le passage de notre éminent collègue à un degré rare de cette intelligence. Il possède à un degré rare cette liberté de l'esprit, cette indépendance souveraine, dégagée de toute prévention et de tout préjugé, qui pèse et juge chaque chose dans son ordre, saisit les conditions logiques des régimes divers et sait en déduire les conséquences légitimes.

Qu'on ne craigne donc pas qu'en acceptant la République il n'en accepte que la lettre. Il sait que la République est la forme définitive de la démocratie, et que la République française doit être la consommation, dans la paix et la liberté, de l'œuvre éternelle de Dieu. Ce n'est pas lui qui, sous prétexte de conservation, croira que pour rendre la République viable, il faut lui donner des héritiers monarchiques. Celui qui a su comprendre que la République, expression dernière du principe de la souveraineté nationale, implique l'intégrité du suffrage universel, aura à cœur de créer des institutions conformes à l'esprit de ce régime.

Il est d'ailleurs naturel de supposer que ces monarchistes lui sembleront peu propres à accomplir cette œuvre et à la rendre féconde pour la prospérité et la grandeur de la France.

Votre dévoué collègue,  
M. Agricol Perdiguier a adressé la lettre suivante au comité Carnot :

Paris, 20 avril 1873.

Je vous approuve ; j'adhère complètement à la candidature Rémusat, la première produite dans ce département. M. de Rémusat est un honnête homme, un sincère rallié à notre cause dont il sera l'un des meilleurs soutiens, et je lui suis sympathique.

Le repousser, se dresser contre lui, c'est faire obstacle à M. Thiers, c'est lui arracher la présidence de la République, c'est nous jeter dans les plus extrêmes périls, et j'en suis épouvanté.

Combien d'hommes, acceptant le fait accompli, honteux de notre calmes, de notre sagesse, viennent à nous et adhèrent enfin à la République !

Mais si nous dressons le drapeau du radicalisme, si nous faisons de l'exclusivisme, gare les républicains, gare les défectifs ! le nombre nous quitte, nous nous partageons, nous nous divisons même entre nous républicains, et nous faisons les affaires de la réaction.

Ah ! si ma voix avait de la puissance, si je pouvais me faire entendre de la masse populaire, de tous les travailleurs, je leur dirais : Écoutez-moi !

Il est quelques titres auprès de vous ; je suis fils d'un capitaine de volontaires de 1792, je suis républicain dès ma première jeunesse. Ayant à peine l'âge d'homme, vivant au sein de la classe ouvrière, j'ai prêché la concorde, l'union, la liberté, la fraternité et un peu la République que je voyais dans le lointain, s'acheminant vers nous. Elle est venue, s'est enfilée, la voilà revenue ; mais il faut le saisir.

C'est un ouvrier qui vous conseille, un ouvrier qui possède le talent, la science de son métier, qui ne vous a jamais quitté, qui a toujours vécu pauvre, qui n'a jamais demandé de faveur à aucun gouvernement, pas même à celui de la République.

Ne nous divisons pas, restons avec la masse de la nation, n'arborons pas un drapeau particulier. Nous avons fait de la propagande par notre sang, continuons.

Laissons les Lyonnais élire M. Barodet, et nous, peuple de Paris, nommons M. de Rémusat, donneurs de la force à M. Thiers, et nous fonderons définitivement la République.

AGRICOL PERDIGUIER,  
ancien constitutionnel.

Encore un scandale financier.

La République française annonce l'arrestation d'un personnage appartenant au monde bonapartiste, M. Collet-Meygret, directeur de la compagnie financière et industrielle des Ports, Débarcadere maritime et Terrains de Cadix (Espagne). Société anonyme fondée en 1872, dans les termes de la loi du 24 juillet 1867.

Voici quelques détails sur cette société, qui compte à Lyon de nombreux actionnaires, et qui a pour but l'exploitation du port de Cadix, en vertu d'ordonnances de la reine d'Espagne en date des 22 juillet et 14 septembre 1865 et 27 août 1866 :

Le fonds social avait été fixé à 10 millions, divisés en vingt mille actions de 500 francs chacune et attribuées, complètement et définitivement libérées, aux fondateurs en représentation de leur apport, consistant uniquement en droit de concessions royales de territoires.

Mais, pour faire face aux dépenses et aux charges sociales, le conseil d'administration avait été autorisé à créer soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf obligations, pour produire un capital effectif en numéraire de « vingt millions cent vingt francs ».

Ces obligations devaient être — et ont été en partie — émises au prix minimum de 280 francs.

Elles devaient produire des intérêts au taux commercial de 6 p. 100 par an sur leur valeur nominale et devaient être remboursables à cette valeur dans un délai de vingt années, par tirage au sort.

MM. Hazanas, Lacassaigne, Collet-Meygret et Lanjmet furent nommés administrateurs pour une durée de trois ans, avec stipulation formelle que leur nomination ne serait point soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

On verra figurer dans cette affaire, en dehors des actionnaires dont nous venons de parler, d'autres actionnaires d'un nouveau genre, auxquels a été donné le nom d'actionnaires de jouissance, et qui sont le résultat d'une combinaison ayant pour but d'attacher les souscripteurs.

Le conseil d'administration avait été, de par les statuts, autorisé à créer quatre mille deux cent quatre-vingt-six actions de jouissance, qui devaient avoir droit au tiers des bénéfices nets, et qui devaient être remises à titre de prime aux obligataires.

Il fallait être propriétaire de cinq obligations pour avoir une de ces actions de jouissance, dont les titres devaient être remis aux obligataires au moment de leur dernier versement.

Annoncée par des articles de journaux, des brochures, des prospectus, des affiches, l'affaire de la « Compagnie privilégiée des Ports, Débarcadere maritime et Terrains de Cadix » attira à elle de nombreux souscripteurs, dont plusieurs ont cru devoir aujourd'hui s'adresser à la justice, prétendant qu'ils ont été victimes de manœuvres frauduleuses.

Les faits signalés ont paru assez graves au parquet pour que, après une instruction préliminaire, un commissaire de police, agissant en vertu d'une commission rogatoire de M. le procureur de la République et assisté de M. Magnien, expert commis par ce magistrat, ait procédé à l'arrestation de MM. Collet-Meygret, directeur, et Lanjmet, administrateur de la susdite société, ainsi qu'à la saisie de leurs livres, correspondances et pièces de comptabilité.

M. Collet-Meygret, qui fonda à Lyon en 1818 le journal le Président, dans le but de soutenir la candidature de Louis-Napoléon, fut nommé sous-préfet de Béziers en 1849 et préfet de l'Aube, après le coup d'Etat de décembre 1851.

Un mois d'octobre 1853, il entra à la préfecture de police en qualité de secrétaire général et fut, en 1854, appelé aux fonctions de directeur de la sûreté générale de l'empire au ministère de l'Intérieur.

Depuis, en 1857, il occupa pendant quelques semaines le poste de préfet du Nord, qu'il quitta pour prendre possession de la recette générale du Jura.

M. Collet-Meygret est commandeur de la Légion d'honneur.

Il a été écroué à la Conciergerie, ainsi que M. Louat, en vertu d'un mandat d'arrêt.

NOUVELLES ET BRUITS

Pendant la période des réunions publiques qui vient de se terminer, 70 réunions publiques se sont ouvertes à Paris et dans la banlieue.

Les rapports parvenus à la préfecture de police portent à plus de 125,000 le chiffre des personnes qui ont pris part à ces réunions.

Pas heureux au jeu, M. Thiers... Il avait pris trois cents billets de la loterie tirée lundi au nouvel Opéra.

Et bien, savez-vous ce qu'il a eu pour ces 300 fr. ? demanda Paris-Journal.

Il a eu un sucre de pomme de vingt-cinq sous !

La visite du schah de Perse, à Paris, est décidément fixée aux premiers jours du mois de mai prochain.

Le schah de Perse est en ce moment à Kandahar, sa résidence d'été, d'où il partira le 1<sup>er</sup> mai prochain pour l'Europe.

S. Exc. Nazer-Agha, ambassadeur de Perse en France, est parti mardi par le train de 8 heures 43 du matin, gare de l'Est. L'ambassadeur se rend à Vienne pour assister à l'ouverture de l'Exposition.

La Gazette de France dit que le testament de Napoléon III vient d'être ouvert par le tribunal de première instance de la Seine.

Il ne contient que des dispositions absolument privées.

Nous signalons la dépêche suivante, datée de Washington, 22 avril, à l'attention de ceux de nos compatriotes qui ont été dupes dans l'affaire du Transcontinental :

« Le récent jugement de la cour suprême, à Washington, affirmant la validité de la concession des terrains faite par l'Etat de Texas au Memphis El Paso (Transcontinental) Rail-Road, est très important pour les « bondholders » de cette compagnie en France. »

« La cour décide que 350,000 hectares sont appropriés pour payer ces bons. On croit que si ces terrains étaient honnêtement vendus, on pourrait payer une proportion considérable de ces bons. »

Lundi soir, une véritable émeute, motivée par l'augmentation du prix de la bière, a eu lieu à Francfort ; elle s'est prolongée jusqu'à minuit ; plusieurs auberges et restaurants ont été démolis.

Dans la journée de dimanche 20 déjà il y avait eu un petit tumulte aux environs de la porte de la Foussant.

Le 21, les troubles paraissent vouloir prendre des proportions plus considérables. Des groupes de plusieurs centaines d'individus parcourent les rues et essayent de forcer, par toutes sortes de menaces, les brasseries à baisser les prix de la bière.

Jusqu'à cinq heures du soir, il n'y a pas eu d'exces plus grave. La police a pris des mesures de précaution.

Cependant les brasseries Reutlinger, Schwager, sont visitées par les émeutiers ; des fenêtres, des portes sont brisées, des tonneaux de bière sont défoncés, des vitres enlevées. La troupe arrive et occupe trois brasseries. Plusieurs coups de fusil se font entendre.

C'est le signal de l'émeute.

Les désordres ont duré toute la soirée jusqu'à minuit. D'autres brasseries ont été démolies et la troupe a dû faire usage de ses armes. Il se confirme qu'il y a eu des morts et des blessés. Le nombre des personnes arrêtées est très-considérable. Plusieurs soldats ont été blessés à coups de pierre.

Le lendemain mardi, on a fait afficher dans les rues une proclamation du bourgmestre de Francfort et du président de police engageant les habitants à réunir leurs forces à celles des agents de la sûreté publique pour maintenir l'ordre et sauvegarder la propriété particulière ; cette proclamation invitait aussi la population à ne pas prendre part à des attroupements et rappelait les pénalités qui peuvent atteindre ceux qui contreviendraient aux dispositions de la loi à cet égard.

Tout est rentré dans le calme.

Mais seize brasseries et débits de bière ont été démolis ; il y a, dans les hôpitaux de la ville, 12 morts et 37 blessés.

Le nombre des individus arrêtés est évalué à 120.

Les individus qui ont commis des actes de destruction des propriétés privées sont, en outre, accusés de faits de pillage.

L'EXPOSITION DE VIENNE

L'ouverture de l'exposition de Vienne est toujours fixée au 1<sup>er</sup> mai.

Le programme de la cérémonie est des plus simples. A une heure de l'après-midi, l'empereur et l'impératrice arriveront au Prater devant la grande rotonde où seront réunis les invités. Le baron de Schwartz, directeur général de l'exposition, prononcera une courte allocution pour inviter l'empereur à procéder à l'inauguration.

François-Joseph répondra par quelques mots seulement, car il n'aime pas en général les longs discours. Le véritable speech d'inauguration doit être prononcé par le bourgmestre de la capitale, M. le Dr Felder, qui s'adressera tout particulièrement aux étrangers pour les remercier de leur concours. Ensuite exécution de la cantate de rigueur par une demi-douzaine de sociétés chorales, accompagnées d'un gigantesque orchestre de plus de 300 musiciens, dirigé par Strauss.

Après la cérémonie, l'empereur, la cour et les invités parcourent les galeries de l'exposition.

Des invitations spéciales ont été adressées pour cette fête aux représentants des puissances étrangères, aux corporations industrielles et artistiques, et à la presse.

Comme la cérémonie doit avoir lieu dans la rotonde, celle-ci restera momentanément dérangée, et les objets qui doivent être exposés dans cette partie du bâtiment du Prater ne seront classés et exposés que quelques jours plus tard.

Il paraît que la rotonde devra, ce jour-là, contenir 9,000 personnes ; le plus grand nombre jouira probablement d'entrées de faveur, car ce jour de l'ouverture, on devra payer 35 florins pour une carte d'entrée.

C'est beaucoup, car il semble que que...

possible que l'exposition soit terminée pour ce jour-là, quand on songe qu'un petit nombre de vitrines est placé, que les caisses occupent encore l'emplacement d'un grand nombre de vitrines, et que les expéditions arrivant chaque jour comportent environ 10,000 quinquaux.

La direction vient de publier le plan du pavillon des amateurs, « espace réservé aux collections de tableaux et d'objets d'art. La moitié du bâtiment est réservée aux collections antiques. Ce pavillon se compose d'un grand salon central et de seize pièces latérales recevant la lumière de ce côté, et de quatre autres recevant la lumière par en haut. La France et l'Allemagne disposent des salles les mieux appropriées : la France, de celles qui se trouvent sur la gauche, et l'Allemagne de celles qui sont sur la droite du salon central.

Les vestibules seront réservés pour les sculptures, qui seront excessivement nombreuses. Ce pavillon cependant ne pourra être prêt que vers le commencement de juin, car les murs ne sont pas encore complètement séchés, et comme l'on s'empresse de tout sécher au moyen du feu, il y a lieu d'espérer, dit un journal, que par un temps humide tout le plâtre tombera sur la tête des visiteurs.

Les travaux des installations particulières dans l'exposition sont en pleine activité : plusieurs commissions étrangères ont augmenté l'espace qui leur était concédé, en couvrant les cours comprises entre les galeries latérales.

La commission française est entrée largement dans cette voie, et l'on a couvert trois cours du palais de l'Industrie, mais la place fait encore défaut : il semble cependant que pour 4,000 expositants l'emplacement eût pu suffire.

L'Allemagne, qui est représentée par 30,000 exposants, a une place bien plus considérable et s'est construite plusieurs annexes, entre autres un bâtiment spécial pour les objets d'industrie, mais on lui reproche le même défaut qu'aux Français, et l'on se demande si les deux nations rivales ont voulu rivaliser aussi de ce côté-là !

M. du Sommerard, commissaire général du gouvernement français, est arrivé et descendu au Grand-Hôtel, en attendant que l'appartement qu'il doit occuper au Park-Ring, n° 16, soit prêt à le recevoir.

Sa présence aidera puissamment les exposants français à lutter contre les difficultés qui tiennent presque exclusivement à l'insuffisance des voies de fer établies pour le service de l'Exposition.

En résumé, beaucoup de mouvement, mais on aura beau faire, on n'arrivera jamais à être prêt au jour indiqué.

C'est l'exposition suisse qui est la plus avancée ; la et en Belgique en partie les vitrines sont complètement terminées, et n'attendent plus que les objets à débiter.

La galerie de machines sera probablement le plus près de l'achèvement le 1<sup>er</sup> mai ; il y a déjà plusieurs locomotives, ainsi que quelques machines de toute espèce qui seront mises en mouvement au moyen de roues et de courroies ; la encore chaque nation a une section à part, et il faut avouer que la France n'est pas richement représentée ; l'Angleterre, par contre, n'a pas reculé devant les frais de transport d'énormes machines soit industrielles, soit agricoles ; en fait de machines, il faut pourtant citer en passant un Français qui en expose une, destinée à démontrer le mouvement perpétuel. L'auteur ou plutôt l'inventeur n'a pas confié son secret qu'il développera probablement aux visiteurs de l'Exposition dont son invention sera la merveille, à l'entendre.

Ce ne seront d'ailleurs pas les merveilles qui méritent les bâtiments seuls, et l'immanité de cet emplacement sont dignes d'admiration et l'on se demande ce que l'on verra au milieu de tous ces produits de l'art et de l'industrie moderne, et si vraiment il se trouvera des visiteurs assez courageux pour se donner la peine de tout voir.

A ce propos, le Wanderer publie un petit calcul fait par un employé du comité central de l'Exposition.

Il en résulte qu'un voyage du port principal par tous les bâtiments de l'Exposition, toutes les galeries, le long de toutes les vitrines et autour de tous les objets dont on pourra faire le tour, y compris ascension aux galeries de la rotonde, jusqu'au port principal par ressortir, 242 milles autrichiens, soit 1835 kilomètres. En admettant que l'on parcourra tous les jours 6 milles, distance prescrite aux troupes en marche, il en résulte que pour voir tous les objets, il faudra 40 jours, sans qu'il soit aucunement question d'étude dans l'une ou l'autre des parties de l'Exposition.

Voilà pour les agréments.

Quant aux désagréments, on s'occupe beaucoup depuis quelque temps d'une question essentielle ; il s'agit de logements et des subsistances que l'on représente généralement comme élevés aux taux les plus inabordable.

Jusqu'à présent il est difficile de se prononcer d'une manière définitive, et surtout d'une manière générale. Les Viennois ont certainement des prétentions fort élevées, et se préparent à demander, pour la moindre chambre renfermant un lit et une chaise, 5 florins (12 fr. 50) par jour. Mais on doit se rappeler que lors de l'ouverture de l'Exposition de 1867, les bruits les plus fabuleux avaient couru aussi sur les prix de Paris, et qu'en somme les bourses modestes ont trouvé à s'y tirer d'affaire.

Il n'est pas douteux d'ailleurs que la cherté exagérée des loyers et des vivres fera diminuer le courant des visiteurs, et qu'alors l'offre et la concurrence, suivant les règles ordinaires, feront baisser les prix de manière à les rendre abordables.

Les tarifs des voitures publiques pour les courses à l'Exposition viennent d'être fixés ; ils n'ont rien d'exagéré, en regard aux prix habituels de Vienne, qui sont plus élevés que ceux de Paris.

Par contre, le prix des voyages en omnibus a été augmenté d'une manière fâcheuse, et on doit s'attendre à payer, au moins 50 centimes, en même temps que les correspondances sont supprimées.

La compagnie générale des omnibus de Paris a été autorisée à amener ici 25 de ces voitures pendant la durée de l'Exposition ; leur installation commode leur assure une clientèle suivie, — et il n'est pas probable que l'on s'arrête à la protestation des omnibus viennois contre cette concession. Qu'est d'ailleurs la concurrence de 25 voitures pour les 275 omnibus locaux qui desservent le Prater ?

D'un autre côté, on annonce le commencement d'un service de bateaux-mouches sur le Donau-Kanal ; mais ce service est loin d'être aussi commode que celui des bateaux de Paris ; il ne desservira qu'une faible partie de la ville et n'abouira pas assez près de l'Exposition pour être bien apprécié.

En tout, on fait beaucoup d'efforts pour faciliter le séjour et la circulation des étrangers ; mais il est à craindre qu'on n'y réussisse pas d'une manière complètement satisfaisante.

P. S. — D'une dépêche particulière que nous recevons au moment de mettre sous presse, il résulte que l'ouverture définitive n'aurait lieu que le 1<sup>er</sup> juin.

EXÉCUTION DE VACHOT

Le châtiment a suivi de près le rejet du pourvoi en grâce. Nous avons raison d'annoncer que le châtiment de Vachot, l'assassin de Saint-Georges-de-Ronens, élève au lieu aujourd'hui jeudi 24 avril, à 5 heures du matin.

On se rappelle ce que fut le crime : il y a quelques mois, en décembre 1872, si nous nous souvenons bien, un pauvre vieillard de l'arrondissement de Villefranche était assommé à coups de bâtons et gorgé de pieds de son vil par un métrier inconnu qui lui avait enlevé, en même temps, le peu d'argent qu'il avait chez lui.

Divers vols étaient commis, quelques jours plus tard, dans l'arrondissement, et enfin un second vieillard avait failli être tué, quelque temps après le premier, par un individu qu'il avait vu rôdant aux environs de sa maison.

Cet individu suspect fut arrêté et reconnu pour le nommé Vachot, un jeune homme de vingt-deux ans à peine, dont l'existence dépravée devait éveiller tous les soupçons. On lui imputa le crime de St-Georges-de-Ronens qu'il avoua bientôt après, ainsi que les vols qui suivirent.

Condamné à mort à la date du 1<sup>er</sup> mars, par la cour d'assises du Rhône, pour homicide commis avec préméditation. Le malheureux se pourvut en cassation. Pourvoi et recours en grâce ayant été rejetés, l'exécution ne pouvait tarder.

En effet, hier soir, M. Roque, le bourreau, suivi de deux de ses aides, arrivait à Lyon ; muni, par le ministre de la justice, des pouvoirs nécessaires pour procéder à la décollation de Vachot.

Ce matin, à deux heures, sur le cours Charlemagne, vis-à-vis de la petite buvette des Arts et métiers, lieu ordinaire des exécutions, les aides élevaient la terrible machine.

Faute de l'en faire la description. On connaît toute la simplicité de l'instrument.

A trois heures et demie, M. le directeur de la prison allait réveiller Vachot, et le prévenait qu'il n'avait plus rien à espérer de la clemence des hommes.

Le condamné, à cette nouvelle, pâlit affreusement et eut un moment de défaillance. Il s'évanouit même, mais revint bientôt à lui, et sans prononcer un mot, se mit à la disposition de la justice.

Il fut conduit à la chapelle, où il écouta la messe avec beaucoup de piété, se confessa à M. l'aumônier de la prison et communia.

En revenant de l'église, il entra à la géôlie où il demanda une tasse de café. A ce moment, M. Journel, juge d'instruction, pénétra dans la prison, et lui demanda une dernière fois s'il reconnaissait son crime. Sur sa réponse affirmative, le bourreau procéda à la toilette.

Il était quatre heures et demie environ. Le jour se levait ; le ciel était resplendissant ; quelques nuages rouges à l'horizon. Une belle matinée pour mourir !

A dix mètres autour de l'échafaud, deux compagnies d'infanterie et deux compagnies de chasseurs à pied.

Comme cordon extérieur à ce premier cordon, un piquet de chasseurs à cheval.

A l'intérieur, une escouade de gendarmes. Tout près de l'échafaud, plusieurs de nos confrères de la presse lyonnaise, M. le commissaire de police du quartier et quelques personnes connues de la ville.

Sur la place, à l'intérieur, foule peu nombreuse. Quelques curieux sur les arbres et aux fenêtres avoisinantes. Quelques voitures chargées de spectateurs ; en tout deux cents personnes à peine.

A cinq heures moins trois minutes, le fatal cortège sortit de la prison précédé à cent pas de M. de Gourlet, commissaire central. A cinq heures, la voiture entra dans l'enceinte accompagnée de douze gendarmes à cheval, et s'arrêta à deux pas de la guillotine.

Vachot, soutenu par les gardiens, descendit de voiture et embrassa l'aumônier. Son visage n'est nullement consterné. L'expression d'une grande résignation est peinte sur ses traits. Il a un pantalon de velours passablement usé aux genoux ; ses jambes sont liées ainsi que ses mains. Sa chemise, déchirée au collet, laisse son cou à nu.

Il essaya alors un sourire à la foule, adressa un adieu de la tête aux personnes qui l'avoisinaient et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le lire, on le couche sur la bascule, la dunette s'affaisse, et un bruit sourd se fait entendre.

Une certaine quantité de sang jaillit tout autour, la tête et le corps sont jetés dans une corbeille, qui est aussitôt remplacée dans la voiture, et le cortège rentre à la prison.

Trente secondes s'étaient à peine écoulées entre la descente de voiture et le moment de l'exécution.

BULLETIN COMMERCIAL.

Blés et farines. — La rareté incontestable des blés a encore provoqué une nouvelle hausse de 0 75 à 1 fr. sur la plupart des marchés français.

Les marchés de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse ainsi qu'ils les derniers avis d'Odessa, sans accusés nettement la hausse, signalent une grande fermeté sur toutes les sortes de blés.

Paris, 23 avril. Il se fait peu d'affaires en blés. Les prix extrêmes sont de 30 à 35 les 100 kilos en gare, suivant provenance et qualité.

Les farines de consommation les cours restent cotés malgré la difficulté de la vente en boulangerie aux cours extrêmes de 68 à 75 le sac de 159 kilos.

Les sucres raffinés ont les mêmes prix : disponible et courant, 157 à 158; livrable, 156 à 157.

Blés. — Marché calme, prix fermes; ventes générales de la journée 12,000 hectolitres disponibles.

Cotons. — On a pris 3 balles Tarsous à 72 50; 20 balles Idélep à 67 50; 10 balles Idélep à 65 les 50 kilos.

Colons. — Ventes de la journée 916 balles. Le Louisiana avril a été payé 112.

Colons. — Marché calme. Tréditair Louisiana disponible, 116; bon ordinaire Omdra disponible, 75; très-ordinaire Louisiana sur avril, 112 50.

Cotons. — Ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles; marché calme, prix sans changement.

Colons. — Midding upland 19 3/8 cents. Recettes de la journée 6,000 balles.

Expéditions pour l'Angleterre 27,000 balles; pour la France 13,000 balles.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyons, 23 avril 1873.

Table with columns: SORTES, NOMBRE, ESPAGNE, ITALIE, SIBIRIE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, NOMBRE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Div., Lain.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 24 avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include minima, maxima, état du ciel, vent.

SITUATION GÉNÉRALE.

La baisse barométrique a été générale en France, elle a atteint 8 millimètres en Provence; chose assez rare en cette saison la pluie a été faible, aujourd'hui le baromètre remonte à peu près partout.

Mer du Nord, Manche, Fanoué, Cherbourg, pression moyenne, ciel nuageux, vent modéré, fort sur le Manche, mer houleuse.

Valencia, Bordeaux, Brest, Biarritz, vent N-E modéré, ciel assez beau, mer tranquille.

Palermo, Perpignan, Marseille, pression faible, vent faible, mer tranquille.

Crédit Lyonnais

LYON, PALAIS DU COMMERCE

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes de dépôts, avec chèques, sans commission. Il délivre des bons à échéance à ordre et reçoit des dépôts à échéance fixe.

Le Crédit Lyonnais délivre des chèques sur ses sièges de Paris, Londres, Marseille et Saint-Btienne. Il émet des traites et lettres de crédit circulaires sur toutes les villes d'Europe et d'outre-mer.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co boulevard St-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE MONDRAGON (Vaucluse). Emission de 15,000 obligations à 75 fr., ressortant à 70 fr. — Intérêt annuel 6 fr. — Remboursement à 100 fr. en 50 années.

ÉTABLISSEMENT POUR RENTRIERS LES VIE DE FAMILLE, PENSION ET LOGEMENTS rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne.

Dépêches du Soir.

24 Avril. — 2 heures du soir.

Paris, 24 avril.

Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

dant l'insurrection, Paris était livré aux haines furieuses, alléguées contre lui, on eut le spectacle de toutes les continuités de France se jetant au milieu des combattants, essayant la conciliation; ce premier mouvement d'indépendance locale fut le prélude heureux de toutes les élections partielles qui, depuis 1871, ont témoigné de la volonté du pays de conserver la république.

M. Gambetta rappelle son discours de Bordeaux, dans lequel il conseilla à l'opposition systématique et militante de se substituer à l'opposition légale et constitutionnelle.

Le parti républicain ne s'est jamais départi depuis de cette politique. Son intervention fut plusieurs fois décisive en faveur du gouvernement, lequel, sans son concours, aurait péri.

Nous continuerons à lui prêter notre concours parce qu'il représente la république qui seule peut refaire la France. Aujourd'hui, être patriote, c'est être nécessairement républicain.

Notre politique prudente fut inspirée par le désir de hâter la libération du territoire; nous voulons la continuer après la libération, même après la fondation définitive de la république; nous voulons créer ainsi les mœurs républicaines, établir sans choes, sans violences, le jeu régulier de ces deux grands partis qui doivent se partager une société bien réglée: le parti des novateurs progressistes et le parti des conservateurs.

C'est dans le balancement exact de ces deux partis que peut se maintenir le véritable équilibre qui fait seul l'ordre dans l'Etat. M. Gambetta se plaint que cette politique n'est pas comprise par les conservateurs. Il se plaint qu'on accuse les républicains d'être violents, agressifs et injustes et de professer des opinions subversives. Il dit qu'il est véritablement affligé de voir des hommes dont tous les partis sont habitués à respecter l'opinion, prendre dans les circonstances actuelles un rôle et une attitude de langage qui surprennent.

M. Gambetta rappelle que le suffrage universel s'épuise en manifestations pour signifier sa volonté.

On ne veut rien entendre ni à Versailles ni dans les sphères du pouvoir. On recourt alors à des pétitions pour obtenir la dissolution de l'Assemblée. M. Gambetta affirme de nouveau qu'un million de signatures furent recueillies malgré toutes sortes d'entraves.

Passant en revue le travail législatif fait pendant les deux dernières années, M. Gambetta conclut que la France n'a obtenu satisfaction sur aucune des trois réformes qu'elle désire davantage: l'instruction gratuite, obligatoire et laïque; le service militaire obligatoire; la réforme du système général des impôts.

M. Gambetta félicite son parti de s'être imposé une salutaire discipline; il le défend contre le reproche d'exclusivisme: il montre, au contraire, que les républicains ont placé trop souvent leur confiance en des ambitieux, qui abandonnaient le poids de la démocratie après avoir fait leur fortune politique.

Il insiste sur la nécessité de changer de méthode. Il dit qu'il faut rester dans le camp de la démocratie pour la guider et l'élever progressivement vers ses hautes destinées.

Rappelant un passage de son discours de Grenoble sur les nouvelles couches sociales, Gambetta salue cette magnifique floraison de la démocratie; il dit que toute la France sera unanime dans ses vœux et ses aspirations, qu'elle est rattachée à Paris par le souvenir de sa héroïque martyre et de ses glorieuses souffrances.

On assure que dans la réunion de samedi, de l'Union républicaine, MM. Adam, Crémieux, Peyrat et autres ont appuyé la candidature Rémusat, laquelle a été repoussée seulement par 17 voix contre 13.

Les délégués des puissances contractantes de la convention de 1864, relative aux sucres, sont arrivés samedi; ils n'ont tenu qu'une séance. La discussion a été très-animée.

M. Ozenne informe les membres de la conférence des avis nouvellement reçus des raffineurs français.

Les conférences se prolongeront entre l'Angleterre et la France; sauf quelques questions de détail, elles sont d'accord.

La Belgique et la Hollande opposent quelques difficultés.

Contrairement aux assertions du Times, dès le mois prochain, la correspondance sera engagée entre la France et l'Italie relativement au traité de commerce: la première question sera celle des soies.

On confirme le rétablissement du train rapide entre Paris et Marseille par le 19 mai avec des bureaux-poste ambulants, quoique l'accord ne soit pas établi entre les postes et la compagnie.

Les députés Marcel Barthe, Varroy, Arnaud (de l'Ariège), Bardoux, Rampont, Roux et Salneuve ont adhéré à la candidature Rémusat.

Quelques catholiques français partiront le 4 mai pour aller à Rome complimenter le pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Paris, 24 avril. Une lettre de M. Peyrat, député, président de l'Union républicaine, dément qu'il ait proposé d'abandonner la candidature Barodet.

Une lettre de M. Edmond Adam dément qu'il ait parlé en faveur de la candidature Rémusat; il dit qu'il a travaillé seulement à maintenir l'union du parti républicain dont il voit avec douleur la division.

Le Constitutionnel annonce que le maréchal Bazaine est très-souffrant d'une bronchite; il a pris le lit.

Rome, 23 avril. L'Italienische Nachrichten dément le bruit de la mission de M. Blumenbach à Rome auprès du gouvernement italien; M. Blumenbach est resté seule-

ment quelques heures à Rome, et n'a vu aucun personnage politique.

Le même journal dément la prétendue convention entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie pour sauvegarder les intérêts communs en cas de mort du pape.

Londres, 23 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Une note du Journal officiel dément l'assertion du Corsaire, d'après laquelle la préfecture de la Seine serait chargée de mettre sous bande et d'expédier les circulaires de M. de Rémusat.

Madrid, 23 avril. L'agitation qui a eu lieu à Madrid à la suite des intentions hostiles au gouvernement, attribuées à la commission permanente, donne l'espérance de rétablir l'accord entre le gouvernement et la commission et d'éviter un conflit.

Paris, 24 avril. Les sociétés des câbles atlantiques annoncent l'élévation de leur tarif à 6 schillings par mot à partir du 1er mai à cause de la rupture du câble.

l'idée d'examiner son échin: il y manquait une paire de boucles d'oreilles.

Mais, ô voleur maladroît! comme il avait mal choisi, celle qu'il avait choisie valait à peine quinze francs.

Une session d'examen pour les candidats au certificat de grammaire s'ouvrira à Lyon le 30 mai prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles du lycée.

Les candidats devront adresser à M. le recteur de l'Académie leur demande d'inscription avant le 30 avril courant au soir, dernier délai. Ils auront soin d'indiquer très-lisiblement leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que leur adresse.

Scald à tous vents sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue partout en détail, elle n'exige qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, le 10 janvier. Revalésière Du Barry, dysenterie, coliques, toux, pleurésie, diarrhée, oppression, congestion, névralgie, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, rhume, tous désordres de la poitrine, gorge, pharynx, amygdales, épidémie, toux, asthme, catarrhe, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cœur et sang, 74,000 cures, dont celle de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, M. le marquis de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924. Châteaux de Vauxhuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, j'ai trouvé une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bœufs lui était impossible; enfin, chacun attendant la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, un jour, au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus de GRASSES, Comtesse de Godeaux.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans glucosé, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 10; 1 kil., 8 fr. 20; 2 kil., 16 fr. 40. — Les boîtes de 1/4 et 1/2 kil. se vendent en détail dans toutes les pharmacies.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

— En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris. — En vente chez M. de la Roche, 74, rue de la Harpe, à Paris.

Dépêches du Matin.

24 Avril. — 7 heures du matin.

Paris, 23 avril. Les députés Marcel Barthe, Varroy, Arnaud (de l'Ariège), Bardoux, Rampont, Roux et Salneuve ont adhéré à la candidature Rémusat.

Quelques catholiques français partiront le 4 mai pour aller à Rome complimenter le pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Paris, 24 avril. Une lettre de M. Peyrat, député, président de

Etude de Me MICOLLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10.

VENTE

par expropriation forcée, en un seul lot, aux enchères publiques, au profit du plus haut enchérisseur, le dimanche 27 avril 1873, à 5 heures, au Palais de Justice, à Lyon, devant M. le Président de la Cour, et M. le Greffier, en présence de M. le Procureur Général, et de M. le Substitut.

D'UNE MAISON

avec cour, sise à Lyon, montée de la Grande-Côte, 27, suivie au préjudice d'Antoine-Marie Romand. Adjudication au samedi vingt-trois mai mil huit cent soixante-trois, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de dame Françoise-Julie, épouse assistée et autorisée de Monsieur Edouard-Joseph Charley, capitaine clerc de la Légion d'honneur et ex dernier sous-secrétaire des renseignements à Versailles, rue d'Anjou, n. 43.

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me André Micollier, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, demeurant en ladite ville, rue de la Barre, 10.

Monsieur Antoine-Marie Romand, propriétaire, demeurant à Lyon, montée de la Grande-Côte, n. 27 (partie suivie), lequel n'a pas constitué avoué.

En vertu: 1. D'un commandement signifié audit sieur Antoine-Marie Romand, par exploit de l'huissier Durand de Lyon, en date du deux janvier mil huit cent soixante-trois, visé et enregistré;

2. D'un procès-verbal de saisie réelle, du même huissier, en date du cinq février mil huit cent soixante-trois, aussi visé et enregistré;

3. D'un autre exploit du même huissier, en date du sept du même mois, contenant dénonciation de la saisie, ledit exploit aussi visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie réelle et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Lyon, le onze février mil huit cent soixante-trois, volume 186, numéro 19.

4. D'un jugement rendu par la troisième chambre du tribunal civil de première instance de Lyon, en date du vingt-neuf mars mil huit cent soixante-trois, qui donne acte de la lecture et publication au cahier des charges, et fixe le jour de l'adjudication.

Désignation de l'immeuble à vendre. Il consiste en: 1. Un corps de bâtiment situé à Lyon, montée de la Grande-Côte, numéro 27, faisant partie avec plusieurs autres bâtiments, tous reliés les uns aux autres, et donnant sur une cour et passage communs.

Ce corps de bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée avec quatre ouvertures ou croisées, donnant sur une petite cour ci-après décrite, d'un rez-de-chaussée au premier étage et d'un second étage, chacun percé de quatre ouvertures ou croisées donnant également sur ladite cour.

Ce même corps de bâtiment forme retour en équerre sur le passage commun, et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, percés chacun de trois ouvertures ou croisées.

Le bâtiment est construit en pierres, chaux et sable, recouvert en tuiles creuses, et est desservi par une rampe d'escaliers construite partie en pierre et partie en bois, prenant accès sur le passage dont il a été parlé ci-dessus.

Il est contigu au nord par ledit passage, à l'est par la cour ci-après décrite et la maison Baillet, au midi par la maison Ferrand, et à l'ouest par la maison Jeanmin.

2. Et une petite cour d'environ cent cinquante mètres, contiguë à l'est par monsieur Baillet, et à l'ouest par le corps de bâtiment sus-dé-

siné commune, une buanderie au rez-de-chaussée et un dortoir de deux lits doubles, au premier étage.

3. D'un autre bâtiment à deux étages, adossé en avant du précédent et renfermant, au rez-de-chaussée, un atelier de réparations; au premier étage un entresol de patte.

D'un petit bâtiment construit au rez-de-chaussée, servant de magasin de combustibles, en avant, à l'est et à l'alignement du bâtiment principal;

7. D'un petit caveau renfermant les huiles, à côté et au devant duquel se trouve une fontaine jaillissante, avec bassin.

Tous ces bâtiments, construits en pierres et couverts en tuiles, sont situés dans un enclos fermé de deux cours ou terrasses et de deux jardins à des niveaux différents, reliés entre eux par des chemins et des escaliers; ou arrivés à cet enclos par un pont suspendu jeté sur la rivière du Mézayon et dépendant de ladite propriété.

Ledit enclos est limité: au midi, par la rivière du Mézayon; au levant, par un petit chemin et la propriété dont il va être parlé; au nord, par ledit chemin, et au couchant par ledit ruisseau.

La vente comprendra encore: 1. Un tènement sis au nord de l'enclos, partie complantée en vignes et partie laissée sans culture; confrontant du midi par pointe la rivière et l'enclos; du levant, Dupré; du nord, Maillet; du couchant, Champavier; et ce tènement est traversé par le petit chemin d'exploitation indiqué ci-dessus.

Les immeubles ci-dessus décrits sont situés au quartier dit des Rivières, commune de Coux, canton et arrondissement de Privas (Ardèche); ils ont une contenance totale d'environ quatre-vingt-cinq ares trente-cinq centiares, plus les terrains ci-dessus désignés de la commune de Coux, sous les nos 376, 377, 378, 379, 380, 381, 370, 371, 372, 373, 374, 375, par partie, et 386 de la section C.

2. Un autre tènement complanté en châtaigniers et autres arbres, situé au quartier de la Terrasse, commune de Lyon, contenant en tout un are vingt-deux centiares, faisant partie du n. 334 de la section E du plan cadastral de cette dernière commune;

Ce tènement qui se trouve en face de la fabrique ci-dessus décrite, dont il est resté paré que par le ruisseau du Mézayon, est limité au nord, la rivière; du couchant, Champavier; du midi, chemin de la Neuve; et du levant, Teston.

Indépendamment des propriétés ci-dessus désignées, il sera compris dans la vente: 1. Le pont susdésigné qui traverse la rivière du Mézayon et donne accès à la fabrique, lequel pont est établi partie sur la commune de Coux et partie sur celle de Lyon;

2. Un chemin, ayant environ deux mètres de largeur servant d'avenue audit pont et à ladite fabrique; ce chemin est établi sur la rive droite du Mézayon, entre un draps de lit en toile ou en coton, dont trente-six mètres, cinquante-six couvertures en laine, quatre thermosata, une horloge, sept lampes suspendues, vingt-trois placards, six grands paniers et six petits, en osier, un coffre en sapin à dix compartiments pour

la soie, une grande balance pour le passage de ballots et sa série de huit plus tout l'outillage, pièces de rechange, et un mot tous-accousses de l'usine.

Importance de fabrication et force motrice de la fabrique

La fabrique contient: Dix moulins d'un ensemble de..... 3.172 fœux.

Cinq métiers-torsés d'un ensemble de..... 1.152 fœux.

Treize banques d'un ensemble de..... 716 tavelles.

Six métiers-doublés d'un ensemble de..... 296 brochés.

Dix puits d'un ensemble de..... 538 brochés.

Avec leurs bancs outillages, pièces de rechange et outillages nécessaires.

Les métiers sont mis en mouvement par deux roues hydrauliques en bois et fer à augets, l'une de six mètres de diamètre et l'autre de quatre mètres, pouvant marcher d'une chute d'environ dix mètres de puissance, presque intarissable, et au besoin par un moteur à vapeur de la force de cinq chevaux, dit machine de secours, se greffant à volonté sur la transmission du moteur hydraulique.

La force motrice de cette fabrique peut être augmentée à peu de frais de quatre dixièmes, et conséquemment la fabrication peut être augmentée dans la même proportion.

M. Louis Jacquemont, ancien magistrat, demeurant à Lyon, rue Saint-Joseph, 4, créancier de M. Joseph Victor Garin, négociant, demeurant à Lyon, rue Grignon, 13, a, par procès-verbal de Langer, huissier à Privas, en date du huit dix, dix et onze février mil huit cent soixante-trois, fait saisir sur la tête dudit M. Garin et de M. André Grizard-Delaroue, expert teneur de livres à Lyon, rue de la République, n. 1, d'une somme de cent cinquante francs, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, en date du deux mars suivant, et de conformité aux articles 715 et 714 du code de procédure civile, converti la procédure en saisie immobilière, en vente amiable judiciaire, aux enchères, et cette vente est poursuivie à la requête dudit M. Garin et Grizard-Delaroue, créanciers de M. Garin.

Ce jugement, émané en dernier et expédié, a été, de conformité à la loi, mentionné en marge de la transcription de la saisie, au bureau des hypothèques de Privas, à la date du dix-huit dix de ce mois de mars.

Les enchères des charges contenant la transcription de ce cahier de charges, ainsi qu'un greffé dudit tribunal civil de Privas.

En conséquence, il est déclaré que l'adjudication des susdits immeubles aura lieu, en présence dudit M. Jacquemont ou lui dûment appelé, le lundi douze mai mil huit cent soixante-trois, à

l'audience des créés du tribunal civil de Privas, au Palais-de-Justice, à une heure de relevée, devant M. Taupenas, juge du siège à ces fins commis.

Ces seront mis aux enchères en un seul lot, sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, outre les charges, ci-dessus, de 25,000 fr.

Aussi dressé par M. Salomon, avoué à Privas, occupant pour M. Garin et Grizard-Delaroue, des-dites qualités.

Pour extrait: Signé: SALOMON.

Enregistré à Privas, le seize avril mil huit cent soixante-trois, folio 56 v. c. 9. Reçu un franc cinquante centimes, décimes trentes centimes.

Signé: BILLETTE.

Etude de Me GARIN, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9.

Suivant contrat passé devant Me Garin et son collègue, notaires à Lyon, le trente un mars mil huit cent soixante-trois, enregistré, Madame Caroline-Elisabeth Dussouret, veuve de Monsieur Joseph Guigard, rentière, demeurant à Lyon, quai Saint-Vincent, n. 33;

Monsieur Jean-Baptiste Guigard, négociant, demeurant à Lyon, quai Fulchiron, n. 21;

Monsieur Joseph Ravallier, négociant, et de sa fille autorisée Madame Marguerite-Claire Guigard, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, quai Saint-Vincent, numéro 33;

M. Auguste-Jean-Léon Divat, négociant, et sous son autorité Madame Jeanne-Marguerite Guigard, son épouse, demeurant ensemble à Vienne (Isère).

Ont solidairement vendu, moyennant un prix stipulé audit acte.

A Monsieur Antoine Garin, employé de commerce, demeurant à Lyon, place Tabareau, n. 1.

Une propriété située à Lyon, rue des Missionnaires, n. 50, composée d'une maison d'habitation, cour, salle d'ombrage et jardin, entièrement closé de murs, d'une contenance d'environ douze ares quatre-vingt-trois centiares, situés au nord et au levant par la propriété Sandru, au sud par passage réservé à M. Grumard, et au couchant par terrain audit Monsieur Grumard.

Les précédents propriétaires sont: 1. M. Joseph Guigard, rentier à Lyon, rue des Missionnaires, n. 33; 2. M. Jean Grumard, rentier à Lyon, quai d'Orléans, n. 3; 3. Les mariés Jean Huguenet et Françoise Alem, de Lyon; 4. Les quatre enfants de ces derniers, soit: M. Jean-Claude Huguenet, Mme Marthe Huguenet, M. Alphonse Huguenet et Mme Antonette Huguenet, épouse de M. Flavien Gère; 5. Et M. Jean Perret, de Lyon.

M. Garin, voulant purger l'immeuble acquis par lui des hypothèques légales pouvant le grever, a fait déposer un greffé du tribunal civil de Lyon une expédition dudit contrat de vente, ainsi que la constatation d'un certain délai, par le greffier dudit tribunal, le dix avril dernier.

Ce dépôt a été notifié suivant exploit de Gouardat, huissier à Lyon, du vingt-deux avril mil huit cent soixante-trois, à:

Madame Marguerite Huguenet, épouse de Monsieur Jean-Baptiste Guigard, vendeur, avec elle demeurant, à Lyon, quai Fulchiron, 21.

2. Et à M. le procureur de la république, à Lyon, avec déclaration à ce magistrat que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, n'ont pas connus de l'acquéreur, ce dernier ferait publier ladite signification dans les formes prescrites par la loi.

En conséquence, la présente inscription est faite, afin que ceux qui ont des hypothèques légales

sur ledit immeuble aient à former leur inscription au bureau des hypothèques de Lyon dans le délai de deux mois à compter de ce jour, sous peine de forclusion.

585

Etude de Me PIERHOT, huissier à Lyon, rue Tupin, 29.

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur les places Saint-Pothin et Saint-Nizier, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: tours, étaux, outillage, forge, soufflet de forge, outils divers, table, commode, placard, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

sur ledit immeuble aient à former leur inscription au bureau des hypothèques de Lyon dans le délai de deux mois à compter de ce jour, sous peine de forclusion.

585

Etude de Me PIERHOT, huissier à Lyon, rue Tupin, 29.

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur les places Saint-Pothin et Saint-Nizier, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: tours, étaux, outillage, forge, soufflet de forge, outils divers, table, commode, placard, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères, chaudières, machines pour la chaussure, balançoires, etc.

Le samedi vingt-six avril courant, à onze heures du matin, sur la place Forest, à Lyon, d'objets saisis tels que: banques, rayonnages, appareils à gaz, bureaux, calorifères